



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Nord

Arrêté N°2024-071

**ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT**

DUCASSE DU SAMEDI 07 SEPTEMBRE au MARDI 10 SEPTEMBRE 2024

Nous, Maire de la Commune de Haveluy ;

Vu le Code de la Route ;

Vu les articles L 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la ducasse qui se déroulera du SAMEDI 07 SEPTEMBRE 2024 au MARDI 10 SEPTEMBRE 2024 ;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin de prévenir les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1 :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la Place Auguste Lainelle du MERCREDI 04 SEPTEMBRE 2024 à partir de 08 heures 00 jusqu'au MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024 à 08 heures 00, sauf pour les véhicules desservant les services de la mairie et de la poste. Un accès vers la mairie, la poste et les immeubles riverains, sera ouvert à la circulation.

Article 2 :

Des panneaux de type BK 6a1, interdiction de stationner, seront placés afin de permettre l'installation des stands des forains.

Article 3 :

L'enlèvement des véhicules en infraction se fera aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.



Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, chef de la CSP Valenciennes Agglomération ;
- Aux riverains.

Fait à Haveluy, le 26 août 2024

Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK

